

L'enseignement du fait religieux à l'école

Manipulation et prosélytisme sont les dérives de cette nouveauté apparue récemment dans les programmes scolaires, fallacieusement présentée comme une disposition consensuelle. A partir de deux exemples concrets, les Libres Penseurs des Yvelines, adhérents de l'ADLPF, publient une plaquette qui analyse les dérives inévitables de l'enseignement du fait religieux au sein des établissements scolaires publics. Ils y relatent l'historique de leurs interventions et de leurs échanges épistolaires pour tenter de faire prendre conscience, aux enseignants et à leur hiérarchie, de la nécessité de ne pas attenter à la conscience des élèves.

Les programmes scolaires – dont les extraits utiles sont publiés en annexe de cette brochure – et surtout les manuels réalisés en fonction de ceux-ci par certaines maisons d'édition très intéressées par la question, telles celles tenues par l'Eglise catholique (éditions du Cerf par exemple), conduisent des enseignants peu regardants, non formés à ce qu'est la laïcité, à des dérives inacceptables.

Illustration nous est donnée à partir de ce qui s'est déroulé au collège public d'Issou (78). Un professeur de français de 6e procède à l'étude d'un texte biblique. A partir de celle-ci, comme le lui suggère le manuel, il bâtit une séquence de conjugaison. Ce pourrait être une démarche pédagogique légitime, et même louable. Mais que penser du fait que, pour cela, on utilise des exercices, proposés par le manuel, qui transforment le cours en pure et simple séance de catéchisme ? En voici quelques exemples particulièrement édifiants.

Mettre au futur les verbes entre parenthèses :

Tu (vouer) ta vie à Dieu.

Tu (prier) souvent.

Vous (rejeter) ceux qui n'(honorer) pas Dieu.

Dieu dit : « les hommes (être) punis, j'(inonder) la terre

durant quarante jours.

Mettre au présent de l'impératif :

Apprendre à respecter Dieu.

Prendre l'habitude de prier.

Faire des offrandes à Dieu

Etc, etc... Ni le professeur concerné, ni le principal du collège, ni l'Inspecteur d'Académie n'y a vu malice. Pour eux, il n'y a là aucune forme insidieuse de prosélytisme... Quid de la Lettre à l'Instituteur de Jules Ferry qui s'adressait au maître d'école de la façon suivante : « vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience de l'enfant » ? Pas de doute. Ce texte fondateur, base des actuelles lois laïques organiques qui régissent toujours l'enseignement public, est bien oublié par les décideurs – et certains exécutants – de la politique éducative. C'est la raison pour laquelle un extrait important en est cité dans cette brochure réalisée par l'Association des Libres Penseurs des Yvelines (ALPY), intitulée Non à la manipulation des consciences, qui peut être envoyée par Internet. Pour se la procurer, il suffit de la demander à l'ALPY alpy78@orange.fr .

Il est essentiel que les militants laïques se mobilisent contre la mise en œuvre de cet « enseignement du fait religieux à l'école ». S'il ne s'agissait que de présenter en littérature, en histoire, en disciplines artistiques... les bases religieuses des événements et des réalisations, alors une remarque s'imposerait : les enseignants le faisaient déjà. Ce serait même leur faire injure que de penser qu'ils pourraient faire étudier Pascal, Michel Ange, Claudel ou Meyssian en restant muets sur les explications à caractère religieux nécessaires à la compréhension de leurs œuvres ! Il ne s'agit pas davantage d'explications, qui sont déjà prodiguées, de faits et d'événements religieux (la Réforme, la Contre Réforme, le massacre de la Saint Barthélémy et celui des cathares, la révocation de l'Edit de Nantes et les dragonnades...).

Ce dont il est question, c'est bien, en fait, d'enseigner de

façon neutre, donc sans mise en œuvre de la critique rationaliste qui s'imposerait, une nouvelle discipline, « le fait religieux », avec « étude des textes fondateurs » que sont les livres révélés, Bible et Coran notamment. Autrement dit, il s'agit bien d'une forme de catéchisme œcuménique qui s'invite au programme... mais celui-ci n'envisage pas « l'enseignement du fait athée » qui, dans ce cadre, serait au moins aussi utile, mais que les laïques ne demandent d'ailleurs pas.

Le Parlement a adopté cette disposition à la quasi unanimité car on l'a présentée comme une occasion de meilleure compréhension entre les fidèles des différentes religions qui se connaîtraient mieux. Pour en faire apparaître toute la perversité, il faut recenser tous les cas de dérives antilaïques qu'elle occasionne. Depuis l'envoi récent de cette plaquette à nos contacts laïques, plusieurs autres cas nous ont été signalés dans le Val d'Oise, dans l'Eure, etc. N'hésitez pas à nous faire connaître tous les cas semblables. Outre les militants locaux de l'ADLPF, n'hésitez pas non plus à saisir, voire à « booster », les organisations laïques normalement concernées par la vie scolaire : associations familiales, associations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants, DDEN...

La conscience de nos enfants n'appartient à personne ! « Former les esprits sans les conformer, les armer sans les enrôler » (Jean Rostand, qui fut président d'honneur des Libres Penseurs).

Roland BOSDEVEIX

président de l'Association des Libres Penseurs des Yvelines (ALPY),

Denis PELLETIER

président de l'Association Des Libres Penseurs de France (ADLPF).